

Santé et Sécurité au Travail

Formation CACES® : Fenwick-Linde s'associe à Apave pour délivrer des formations à la conduite de chariots *Fenwick Cariste Expert*



Dans le cadre de son offre *Cariste Expert*, Fenwick-Linde, expert de la gestion des flux intralogistiques, propose des formations clé en main à ses clients souhaitant former leurs collaborateurs à la conduite de chariots élévateurs en toute sécurité.

A ce titre, Fenwick-Linde annonce la signature d'un partenariat national avec Apave, leader français des formations sécurité et santé au travail, pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ces prestations.

« Des caristes bien et régulièrement formés sont la clé pour assurer la productivité et la sécurité dans les entrepôts. En s'associant avec Apave, Fenwick devient le partenaire idéal pour accompagner ses clients dans la formation de leurs collaborateurs sur l'ensemble du territoire. » - Carine le Masson, Chef de produit Services de Fenwick-Linde.

La manutention, un contexte potentiellement à risques

Chaque année, la CNAMTS (Caisse d'assurance maladie des travailleurs salariés) recense environ 9 000 accidents de chariots avec arrêt maladie, 600 accidents de chariots avec incapacité permanente et 5 à 6 accidents mortels. Les victimes impliquées dans ces accidents sont non seulement les caristes qui conduisent les chariots, mais aussi les piétons évoluant à proximité. Des chiffres qui démontrent la nécessité pour les entreprises de former leurs opérateurs. Si le CACES® n'est pas obligatoire, rappelons que le chef d'établissement est responsable de la formation de ses caristes et doit leur procurer, a minima, une autorisation de conduite.

« Grâce à Cariste Expert, le chef d'entreprise s'affranchit de certaines responsabilités en déléguant la formation à de vrais professionnels. » - Carine le Masson.

Avec l'offre *Cariste Expert*, Fenwick est le seul interlocuteur pour une simplicité de gestion

Grâce au partenariat national noué avec Apave, Fenwick propose une offre homogène sur l'ensemble du territoire, avec des formations de qualité, suivant le format (à distance ou sur site) le plus adapté aux besoins et contraintes du client.

Lors des formations, les stagiaires sont mis en situation réelle dans un des 80 centres de formations Apave, avec des chariots Fenwick. Les formations sont assurées par des formateurs-inspecteurs APAVE : formateur le matin, inspecteur l'après-midi.

Fenwick assure toute la gestion administrative de cette offre : des relations avec le centre de formation à la gestion des convocations en passant par l'envoi des documents post-formation et la déclaration auprès de l'OPCA. Le client bénéficie ainsi d'un interlocuteur unique, Fenwick, ce qui lui fait gagner un temps précieux au quotidien.

« Avec notre réseau national de proximité et nos 73 agences et concessions, nous sommes proches de nos clients, connaissons leurs attentes et besoins, ce qui nous permet de leur proposer des réponses sur mesure en matière de formation. En s'associant à un groupe leader et reconnu sur le marché, Fenwick-Linde propose un service de qualité à ses clients. » - Carine le Masson.

Les différents CACES pour répondre à toutes les typologies de chariots

- **CACES R489 pour les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté**

<p>Catégorie 1A</p>  <p>Transpalette portés et Prépareurs au sol (hauteur de levée < 1,20 m)</p>	<p>Catégorie 1B</p>  <p>Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)</p>	<p>Catégorie 3</p>  <p>Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 T)</p>	<p>Catégorie 4</p>  <p>Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 T)</p>
<p>Catégorie 2A</p>  <p>Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2T)</p>	<p>Catégorie 2B</p>  <p>Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 T)</p>	<p>Catégorie 5</p>  <p>Chariot élévateur à mât rétractable</p>	<p>Catégorie 6</p>  <p>Chariot élévateur à poste de conduite élevable (hauteur du plancher > 1,20 m)</p>

- **CACES R485 pour les chariots de manutention gerbeurs à conducteur accompagnant**

<p>Catégorie 1</p>  <p>Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m)</p>	<p>Catégorie 2</p>  <p>Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m)</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------